



Retour anticipée leasing

Par Orane

Bonjour,

J'ai rendu ma voiture Toyota en leasing en anticipée en aout 2024, l'entreprise de location (Kinto) n'a acté le retour qu'en juin 2025 soit 10 mois plus tard et me demande de payer ces 10 mois alors que la voiture n'était plus en ma possession et que tout les documents été signés et en règle avec Toyota.

Il y a-t-il une durée légale pour une entreprise de leasing pour prendre en charge un retour de véhicule ?

Mon dossier passe en commission chez eux pour que je ne paye évidemment pas ces 10 mois, mais je voulais savoir s'il y avait un délai juridique pour que j'appuie ma demande de compensation financière.

Par isernon

bonjour,

vous devez vérifier sur votre contrat de location, ce qui est prévu en cas de retour anticipé du véhicule par le client.

salutations